

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE de SAINGHIN-EN-WEPPES**

Séance du 08 juillet 2026

L'an deux mille vingt-six, le huit juillet, à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur CORBILLON Matthieu, Maire.

Etaient présents : M. Mme CORBILLON Matthieu, BRASME Marie-Laure, BAJERSKI Sophie, POULLIER Bernard, ROELENS Natasha, PIECHEL Christophe, DELPORTE Marie-Françoise, VANDRISSE Guillaume, MESKINI Julie, TAVERNIERS Benoit, ZWERTVAEGHER Florence, HERON Paul, DEGUISNE Cindy, HEBERT Grégoire, CHOMBART Pascaline, DEWAILLY Bruno, PARMENTIER Isabelle, LASCH Victor, BETOURNE Betty, THENG Jérémie, DUHEM Michelle, AUDUBERT Jean-Michel, GEERSEN Sophie, WEBER Camille, BENHADDOUCHE Selim, CAPPANNELI Claire, MORTELECQUE Denis

Excusés :

Avaient donné procuration :

M. ROLAND Eric à PIECHEL Christophe
M.DEMATHIEU Ludovic à M. BENHADDOUCHE Selim

Assistaient à la séance : Mme ROLAND Claire, Directrice Générale des Services.
Mme COOLEN Virginie, Secretariat Général

Il a procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code des Collectivités Territoriales. Mr HERON Paul ayant été désigné pour remplir ces fonctions les a immédiatement acceptés.

N° 3

ADMINISTRATION GENERALE

Election des Adjoints

Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal : 29

En exercice : 29

Présents : 27

Quorum : 15

Qui ont pris part à la délibération : 29

Date de convocation : 02 juillet 2026

Date de publication sur le site internet de la ville : 09 juillet 2026

Date de réception en préfecture : 09 juillet 2026

CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 08 JUILLET 2026

N° 3

ADMINISTRATION GENERALE

Election des Adjoints

Préambule

Par une décision en date du 2 juin 2026, le Tribunal administratif de Lille a décidé d'annuler les opérations électorales ayant conduit à l'élection du Maire et des adjoints.

Il convient donc de procéder à une nouvelle élection des adjoints.

Après avoir fixé le nombre des adjoints, il appartient au Conseil Municipal de les nommer.

Le Code Général des Collectivités Territoriales dans son article L 2122-7-2 dispose :

« Dans les communes de 1 000 habitants et plus, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus ».

M. le Maire fait appel aux candidatures.

Monsieur le Maire constate le nombre de listes à soumettre au vote. Ce/ces liste(s) comporte(nt) les noms suivants :

Liste « Vivre à Sainghin »

- 1 - BRASME Marie-Laure
- 2 - ROLAND Eric
- 3 - BAJERSKI Sophie
- 4 - POULLIER Bernard
- 5 - ROELENs Natasha
- 6 - PIECHEL Christophe
- 7 - DELPORTE Marie-Françoise
- 8 - VANDRISSE Guillaume

Liste « PROJET : Sainghin-en-Weppes

- 1 - AUDUBERT Jean-Michel
- 2 - GEERSEN Sophie
- 3 - DEMATHIEU Ludovic
- 4 - WEBER Camille
- 5 - BENHADOUche Selim
- 6 - CAPANNELLI Claire
- 7 - MORTELECQUE Denis

Il est ensuite procédé à l'élection des adjoints au Maire.

Le Quorum constaté,

Le Conseil Municipal de Sainghin-en-Weppes,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2122-7-2 ;

Considérant que, dans les communes de 1 000 habitants et plus, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus ;

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 29
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0
Nombre de suffrages blancs : 0
Nombre de suffrages exprimés : 29
Majorité absolue : 15

A obtenu :

Liste « Vivre à Sainghin » : 22 voix

Liste « PROJET : Sainghin-en-Weppes » : 7 voix

La liste « Vivre à Sainghin » ayant obtenu la majorité absolue, les adjoints sont les suivants :

- 1 - BRASME Marie-Laure
- 2 - ROLAND Eric
- 3 - BAJERSKI Sophie
- 4 - POULLIER Bernard
- 5 - ROELENS Natasha
- 6 - PIECHEL Christophe
- 7 - DELPORTE Marie-Françoise
- 8 - VANDRISSE Guillaume

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures,
Pour copie conforme,

Secrétaire de Séance
Paul HERON



Le Maire,
Matthieu CORBILLON

